

COVID-19 : Mesures préventives dans les palais de justice

		Mesures actuelles en place dans les palais de justice
Contrôle d'entrée actif de la COVID-19		OUI — Toutes les personnes qui entrent dans un palais de justice, notamment les membres du personnel et ceux de la magistrature doivent être soumis à un contrôle.
Couvre-visage obligatoire		OUI — Il faut porter un couvre-visage en tout temps dans tous les établissements du MPG.
Équipement de protection individuelle (EPI)		OUI — Le port d'EPI est obligatoire (masque chirurgical/d'intervention et protections oculaires, au besoin).
Hygiène des mains et désinfectant pour les mains facilement accessibles		OUI — Une hygiène des mains fréquente et appropriée doit être adoptée.
Exigences en matière d'éloignement physique et marqueurs d'éloignement physique		OUI — Maintenez une distance physique de 2 mètres, si possible.
Santé des employés		Restez à la maison si vous êtes malade.
Nettoyage en profondeur		Nettoyage quotidien en profondeur effectué jusqu'à trois fois par jour dans les palais de justice.
Barrières en plastique acrylique		Dans les endroits où les exigences en matière d'éloignement physique ne peuvent être maintenues.
Limites de capacité dans les établissements et les salles (y compris l'ascenseur, la cage d'escalier, etc.)		OUI — Niveaux d'occupation maximum pour les palais de justice et les pièces ou salles d'audience, les cages d'escalier, les ascenseurs du palais de justice.

Surveillance quotidienne du système CVC		OUI — Surveillance et entretien du système de chauffage, de ventilation et de climatisation dans les palais de justice appartenant au gouvernement ou loués par celui-ci.
Affiches qui informent les participants sur la COVID		OUI — Des affiches ont été placées face au public et au personnel pour indiquer ce qui suit : • Une distance physique doit être maintenue • Une hygiène des mains fréquente et appropriée doit être adoptée • Les couvre-visages de contrôle à la source fournis par le Ministère sont requis
Contrôles pour soutenir la conformité		OUI — en place pour les palais de justice et les pièces ou les salles d'audience du palais de justice.
Format du rendez-vous		Réunion en grand groupe — virtuelle Réunion en petit groupe — virtuelle
Partage de nourriture		Interdit
Rassemblements		Interdits